

Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Participation à l'instruction des projets en faveur de l'engagement des jeunes pour la coopération et la solidarité internationale

CONTEXTE

La mobilisation de la jeunesse en faveur de la coopération et de la solidarité internationales et des Objectifs de développement durable constitue un axe stratégique pour Occitanie Coopération : il s'agit à la fois de préparer la relève de l'engagement citoyen et de développer la prise de conscience des défis auxquels les jeunes générations seront confrontées.

L'action d'Occitanie Coopération s'articule ainsi autour de deux champs d'action : le développement du volontariat et de la mobilité internationale des jeunes d'une part, et le développement de projets d'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) d'autre part.

Ainsi, Occitanie Coopération porte :

- **le dispositif des Tandems Solidaires**

Et anime pour le Fonjep au niveau régional,

- **Initiatives solidarité internationale (ISI)**
- **Jeunesse solidarité internationale et Ville vie vacances internationale (JSI/VVSI)**

En qualité de réseau régional multi-acteurs, Occitanie Coopération propose une démarche participative d'intégration des acteurs régionaux en faveur de l'engagement des jeunes pour la coopération et la solidarité internationale à travers la formation d'un groupe d'experts pour analyser et instruire les dossiers déposés. Les experts ont la possibilité d'instruire des dossiers sur les 3 dispositifs précités, au choix et selon leurs disponibilités.

Objectifs

La création d'un groupe d'experts en charge de l'instruction des dossiers vise les objectifs suivants :

- Consolider la connaissance des acteurs du réseau sur ces 3 dispositifs et leur processus d'instruction
- Favoriser l'échange et la montée en compétences des acteurs du territoire sur les thématiques de l'ECM et de l'engagement des jeunes
- Renforcer l'interconnaissance et faire émerger une communauté d'experts régionaux.
- Améliorer l'instruction et la qualité des projets portés par les acteurs

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Organismes éligibles à l'Ami

- Les associations qui informent ou mènent des projets d'ECM et/ou de mobilité internationale et qui ont au minimum un an d'expérience dans ces domaines. Une expertise dans le domaine de l'Éducation à la citoyenneté mondiale, de l'éducation populaire, et de l'éducation au développement durable sera demandée (connaissance de la thématique, avoir mené plusieurs projets d'ECM, utilisation d'outils pédagogiques spécifiques ...)
- Les services déconcentrés de l'État engagés dans l'action éducative et en faveur de la jeunesse : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; enseignants de l'Éducation nationale et de l'Enseignement agricole, etc.
- Les collectivités territoriales investies dans ces domaines

Engagements attendus

Les candidatures seront analysées et sélectionnées par Occitanie Coopération, une réponse sera apportée à chaque candidature. La participation à l'instruction fera l'objet d'une convention de partenariat entre Occitanie Coopération et les structures retenues.

L'expert.e devra participer à une formation d'une heure organisée pour chaque dispositif en amont de chaque période d'instructions, qui présentera les règlements de chaque dispositif et les grilles d'instruction existantes. Les structures qui candidatent s'engagent à finaliser l'instruction du ou des dossiers sur lesquels elle s'est positionnée et à participer au comité de sélection qui finalise le processus d'instruction (cf calendrier ci-dessous).



Procédure de participation

1 • Répondre au formulaire en ligne

Les structures qui souhaitent répondre à cet AMI et participer à l'instruction des dossiers sur les différents dispositifs doivent nous faire part de leur intérêt **via le formulaire en ligne avant le 10 octobre.**

2 • Sélectionner une ou des personnes expertes dans sa structure

Les structures répondantes désignent en leur sein une ou des personnes expertes dans les domaines de l'engagement solidaire des jeunes pour participer à l'instruction des dossiers.

3 • Déterminer les dispositifs que vous souhaitez instruire

La personne experte pourra se positionner sur un, deux ou les 3 dispositifs. Dans le cas où les structures répondantes souhaitent instruire les dossiers JSI/VVSI et ISI, elles devront choisir également de se positionner sur une, deux, trois ou quatre sessions dans l'année (cf calendrier en page 4).

4 • S'engager sur un nombre de dossiers

Attention, un maximum de **10 dossiers** pourra être instruits dans l'année (tous dispositifs confondus) par le ou les experts sélectionnés et par structure.

Compensation financière

Pour les structures privées (associations, entreprises) chaque dossier instruit pourra faire l'objet d'une indemnité financière. Celle-ci s'opère sur la base d'un forfait de 80€ par dossier instruit dans la limite de 10 dossiers par structure sur l'année et de l'enveloppe disponible.

CALENDRIER

2022

- 19 septembre** : réunion d'information sur l'AMI en visio
- 10 octobre** : date limite des réponses à l'AMI
- 19 octobre** : formation des nouveaux instructeurs **Tandems Solidaires** (1 heure)
- 20 octobre** : formation des nouveaux instructeurs **ISI et JSI/VVSI** (1 heure)
- du **22 octobre au 14 novembre** : instruction des dossiers TS, JSI/VVSI et ISI
- 15 novembre** : comité technique de sélection des Tandems Solidaires
- 17 novembre** : comité de sélection des dossiers JSI/VVSI et ISI (T1)

2023

- du **3 janvier au 10 février** : instruction des dossiers JSI/VVSI et ISI (T2)
- 10 février** : comité de sélection des dossiers JSI/VVSI et ISI (T2)
- du **20 mars au 21 avril** : instruction des dossiers JSI/VVSI et ISI (T3)
- 11 mai** : comité de sélection des dossiers JSI/VVSI et ISI (T3)
- du **03 juillet 2023 au 28 août** : instruction des dossiers JSI/VVSI et ISI (T4)
- 7 septembre** : comité de sélection des dossiers JSI/VVSI et ISI (T4)

CONTACT

Pour plus d'informations concernant :

Le JSI/VVSI et l'ISI

Aurélié Bouniort: abouniort@oc-cooperation.org

Le fonds régional ECM et le dispositif Tandems Solidaires

Hugo Cassagnaud : hcassagnaud@oc-cooperation.org